

H. - ÉDUCATION

JEUNESSE

SPORTS

Additif au rapport N° H 2

**Direction de l'Éducation
de la Jeunesse et des Sports**

Inscription budgétaire	
Dépenses	40 000 €

EDUCATION ET JEUNESSE

Ajustement budgétaire – Aides aux familles pour les séjours de vacances

Le rapport N°H 2 initial de la Décision Modificative n°2-2010 proposait, au titre des ajustements de crédits, une augmentation de 65 260 € des crédits destinés à l'aide aux départs en séjours de vacances. Cette proposition tenait compte de l'augmentation constatée entre 2008 et 2009 des départs en vacances (+ 25%). Ce bilan préliminaire a pu être affiné en fonction des dossiers traités et ceux désormais en instance. Il met en exergue, malgré un volume de bons-vacances stable par rapport à l'année 2009, un faisceau de facteurs explicatifs de l'augmentation de la participation du Département, parmi lesquels :

- une légère augmentation du coût quotidien des séjours (2,3%)
- une augmentation de la durée des séjours, notamment pour les tranches de quotient familial les plus faibles. Les prix des séjours pris en compte sont donc plus proches du plafond de 800 € fixé par l'Assemblée départementale
- la mise en place d'un plafond de 1 000 € pour les séjours adaptés aux personnes en situation de handicap afin de prendre en compte les coûts spécifiques engendrés par ce type d'organisations.

Je vous rappelle enfin que dans le cadre du Budget Primitif 2010, les crédits inscrits à ce titre ont été ramenés de 863 000 € à 750 000 €.

Afin de traiter les demandes en instance, il vous est proposé l'ajustement budgétaire suivant :

Enfants séjournant en centres de vacances

Chapitre 65 Article 6513 (Fonction 33) + 40 000 €

*
* *

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

Additif au rapport N° H 3

**Direction de l'Education
de la Jeunesse et des Sports**

Inscription budgétaire	
Chapitre 65	5 000 € <i>à prélever</i>

SPORTS

Développer la pratique sportive des jeunes – « Investir Paris 2010 »

Du 4 au 13 novembre 2010 se dérouleront à Paris les championnats du monde d'escrime. A l'occasion de cette compétition, le comité départemental d'escrime a mis en place un programme de développement basé sur la découverte de la discipline par les scolaires et parrainé par des membres de l'équipe de France d'escrime. Ainsi, dans le prolongement des journées d'initiation organisées en partenariat avec l'USEP durant l'année scolaire, le comité départemental a proposé aux écoles du département un séjour à Paris afin d'assister à la compétition, de rencontrer les participants et d'y faire part de leur expérience de l'escrime dans les Landes en y tenant un stand.

Le plan de financement de cette opération repose sur une participation importante des familles et des écoles. Afin de soutenir ce projet et d'aider au développement de la pratique de l'escrime, je vous propose :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Comité Départemental d'Escrime pour le financement du projet « Investir Paris 2010 »,
- de prélever la somme correspondante sur le Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 32) du budget départemental.

*

* *

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.